



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 130

Le jeudi 21 novembre 2024

Président : M. Iqwinder Gaheer



Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le jeudi 21 novembre 2024

• (1555)

[Traduction]

Le président (M. Iqwinder Gaheer (Mississauga—Malton, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 130^e réunion du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes.

Le président: La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride.

J'aimerais rappeler les points suivants aux participants. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Chers collègues, veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole, que vous participiez à la réunion par Zoom ou en personne. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

Je vois que Mme Michaud a levé la main.

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le président, si vous le permettez, avant que nous débutions, j'aimerais prendre la parole.

[Traduction]

Le président: Allez-y.

[Français]

Mme Kristina Michaud: J'ai déposé un avis de motion, il y a deux jours, sur la situation aux frontières canadiennes, et j'aimerais que nous en débattions tout de suite. J'en ai déjà parlé avec mes collègues et je crois avoir l'appui de tous les partis, du moins celui des conservateurs et des libéraux. Nous pourrions faire cela très rapidement avant d'accueillir la témoin. Tout le monde a reçu la motion, mais je vais la relire:

Que, conformément à l'article 108(2) du règlement, le Comité entreprenne une étude portant sur les conséquences pour le Canada des mesures annoncées par Donald Trump durant la campagne présidentielle américaine concernant l'expulsion des personnes se trouvant illégalement aux États-Unis, ainsi que sur le plan que le gouvernement fédéral canadien a prévu pour assurer la sécurité aux frontières et le respect de la loi et des politiques fédérales d'immigrations.

Que le Comité invite à témoigner les témoins suivants :

1. Pour une durée de deux heures chacun, accompagnés de hauts fonctionnaires de leur ministère respectif :
 - a. L'honorable Dominic LeBlanc, ministre de la Sécurité publique;
 - b. L'honorable Marc Miller, ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté, et;
2. Pour une heure chacun :
 - a. Madame Kirsten Hillman, ambassadrice du Canada aux États-Unis;
 - b. Monsieur David L. Cohen, ambassadeur des États-Unis au Canada;
 - c. Madame Chrystia Freeland, présidente du Comité du cabinet chargé des relations canado-américaines;

d. Monsieur Michael Duheme, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada;

e. Madame Erin O'Gorman, présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada;

3. Ainsi que tous les témoins que le Comité estimera nécessaires, selon les pratiques usuelles du Comité;

Que le Comité accorde la priorité à cette étude et qu'il fasse rapport de ses observations à la Chambre.

Je propose donc que nous en débattions maintenant de façon concise.

Je vous remercie, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Michaud.

Nous sommes saisis d'une motion de Mme Michaud. Quelqu'un veut débattre de la motion? Je vois des hochements de tête.

S'il y a consentement unanime du Comité, pouvons-nous adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

Le président: Merci, madame Michaud.

Allez-y, monsieur Morantz.

M. Marty Morantz (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, PCC): Monsieur le président, j'aimerais aborder une question rapidement avant de passer aux témoins.

J'ai une motion qui a fait l'objet d'un avis de motion. J'aimerais en faire la proposition et la lire aux fins du compte rendu:

Étant donné que de récents dépôts de documents judiciaires ont révélé des détails troublants sur un attentat terroriste lié à l'EIIL qui a été déjoué et qui visait les Canadiens juifs sur la Colline du Parlement, et que les crimes haineux ont augmenté de 251 % au cours des neuf dernières années,

Le Comité donne immédiatement la priorité à une étude visant à enquêter sur la hausse spectaculaire des attentats terroristes et des actes de violence ciblant la communauté juive du Canada, y compris l'attentat terroriste déjoué sur la Colline du Parlement; que l'étude comprenne pas moins de six réunions; que le ministre de la Sécurité publique, le conseiller spécial sur les relations avec la communauté juive et l'antisémitisme auprès du premier ministre, le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, le directeur du Service de protection parlementaire, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité et d'autres responsables des forces de l'ordre, ainsi que des organisations de la société civile et du milieu universitaire, notamment le Centre for Israel and Jewish Affairs et le B'nai B'rith, soient invités à témoigner dans le cadre de cette étude; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la Chambre.

Monsieur le président, brièvement, il s'agit d'une motion très importante étant donné ce qui s'est passé. J'étais à ce rassemblement en décembre dernier, alors que des centaines de personnes se trouvaient sur la Colline du Parlement. Si la GRC n'avait pas fait de l'excellent travail pour déjouer ce complot, le carnage aurait été tel que nous n'aurions jamais pu l'accepter.

Les révélations au sujet de cet attentat terroriste déjoué ciblant la communauté juive sur la Colline du Parlement frappent au cœur même de notre démocratie. C'est quelque chose qui devrait préoccuper énormément les parlementaires.

Je tiens à remercier ma collègue, Mme Raquel Dancho, une concitoyenne de Winnipeg, d'avoir présenté cette importante motion.

Aujourd'hui, nous accueillons une importante témoin. Je propose donc que nous mettions rapidement la motion aux voix afin de revenir à notre témoin.

• (1600)

Le président: Merci, monsieur Morantz.

Cette motion a été présentée à l'origine par Mme Dancho.

Nous sommes saisis de la motion.

Je donne la parole à Mme Damoff.

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie le député de ses propos. Je suis d'accord avec lui. Ce qui se passe actuellement en ce moment est extrêmement préoccupant. J'ai eu de nombreuses conversations avec le rabbin Stephen Wise, dans ma circonscription, au sujet de la montée de l'antisémitisme.

Je viens de lire un article sur le nombre de jeunes radicalisés par l'EIIL. Nous avons aussi un autre problème dans ce pays, à savoir la montée de l'islamophobie et la montée de la radicalisation des jeunes, principalement en ligne.

Monsieur le président, j'avais également présenté une motion.

J'espère que nous pourrons entendre Mme Southern, qui a pris le temps de venir ici aujourd'hui. Nous l'avons convoquée à comparaître.

J'aimerais lire la motion que j'ai ici. J'espère que nous pourrons en débattre de manière plus approfondie lors d'une prochaine réunion.

La motion que j'avais proposée...

Le président: Je suis désolé, madame Damoff.

M. Marty Morantz: Je suis désolé, monsieur le président. Je ne veux pas empêcher mon estimée collègue de présenter sa motion...

Mme Pam Damoff: Je ne le présente pas. Je vais simplement lire ce que je compte proposer. Je n'en fais pas la proposition.

M. Marty Morantz: Vous ne proposez pas la motion?

Mme Pam Damoff: Pas pour le moment. Je veux simplement lire ce que je propose.

Elle se lit comme suit:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, et compte tenu de la tendance croissante à l'extrémisme violent, en particulier l'augmentation de la participation des jeunes, le Comité invite Brigitte Gauvin, sous-commissaire à la sécurité

nationale de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), des représentants de l'équipe intégrée de la sécurité nationale de la police fédérale de la GRC, Robert Burley, directeur général du Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, des représentants de Sécurité publique Canada et du Service canadien du renseignement de sécurité, des représentants de TikTok, X, Snapchat, Discord, Reddit, Facebook, Telegram, Minecraft et Roblox pour discuter du complot terroriste déjoué contre la communauté juive d'Ottawa, et de la croissance de l'extrémisme violent incluant l'antisémitisme et l'islamophobie, des récentes mesures prises par le gouvernement fédéral pour y faire face et du rôle que jouent les médias sociaux et les plateformes de jeux dans la radicalisation des jeunes et la mobilisation de la violence.

Monsieur le président, je pourrais modifier la motion de M. Morantz pour refléter ce que je souhaiterais proposer, mais puisque nous avons convoqué cette témoin à comparaître aujourd'hui, j'aimerais proposer d'ajourner le débat. Nous pourrions y revenir lors d'une prochaine réunion.

Le président: C'est une motion dilatoire.

M. Marty Morantz: Je veux juste que ce soit clair, car la députée a d'abord mis une condition — étant donné que nous avons une témoin —, ce qui en fait une motion non dilatoire.

Mme Pam Damoff: Non, elle ne peut pas faire l'objet d'un débat.

M. Marty Morantz: Je pense que c'est une motion sujette à débat. Si la motion avait simplement été « Je propose d'ajourner le débat », j'aurais convenu qu'il s'agit d'une motion dilatoire.

Pour citer ses propos exacts, elle a dit: « [...] puisque nous avons convoqué cette témoin à comparaître aujourd'hui, j'aimerais proposer d'ajourner le débat. » Je pense que vous devriez consulter le greffier, car je crois que cela rend la motion conditionnelle et sujette à débat.

Le président: D'après mon examen des règles, ce que j'ai fait récemment, ce n'est pas le cas. Je pense que la motion est recevable. Nous sommes saisis d'une motion visant à ajourner le débat sur cette question.

Monsieur Lloyd, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

M. Dane Lloyd (Sturgeon River—Parkland, PCC): Je souhaite contester la décision de la présidence à ce sujet.

Voici un extrait de la page 1068, au chapitre 20, de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, de Bosc et Gagnon: « Si une motion dilatoire est accompagnée d'une condition, elle se transforme en une motion de fond. Elle est alors régie par les conditions de recevabilité d'un tel type de motions. Elle devient sujette à débat et à amendement. »

Je crois que votre décision est erronée, monsieur le président.

• (1605)

Le président: D'après mon interprétation, les propos de Mme Damoff n'étaient pas assortis d'une condition. Ils secouent la tête.

La décision de la présidence est contestée à ma deuxième réunion.

La décision de la présidence est-elle maintenue?

(La décision de la présidence est maintenue par 6 voix contre 5.)

Le président: La décision du président est maintenue. Par conséquent, nous revenons à la motion proposée par Mme Damoff visant à ajourner le débat sur la motion qui a été présentée par M. Morantz.

Nous allons tenir un vote par appel nominal.

(La motion est rejetée par 6 voix contre 5.)

Le président: La motion visant à ajourner le débat est rejetée.

Nous revenons à l'ordre des interventions. On m'a dit que l'ordre des interventions est à la discrétion de la présidence et, techniquement, Mme Damoff a toujours la parole.

M. Lloyd sera le prochain intervenant, suivi de Mme Michaud puis de M. Johns. C'est l'ordre des interventions actuel.

M. Doug Shipley (Barrie—Springwater—Oro-Medonte, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président, car je crois que lorsqu'un député présente une motion, cela met fin à son tour de parole.

Le président: Le greffier m'a dit que, dans la pratique, nous avons vu les deux scénarios.

Je promets d'octroyer le même avantage que j'accorde à Mme Damoff à tous les partis aujourd'hui et dans le cadre de réunions futures.

Madame Damoff, la parole est à vous.

M. Doug Shipley: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je suis désolé de vous infliger cela votre deuxième jour, mais nous allons devoir contester la décision de la présidence.

Le président: Le greffier m'a dit que la liste des interventions relève entièrement de la présidence, si bien que la décision ne peut pas être contestée.

Merci, monsieur Shipley.

Nous allons revenir à Mme Damoff.

Mme Pam Damoff: Merci, monsieur le président.

Je vais répéter ce que j'ai dit. Nous avons pris le temps d'assigner un témoin à comparaître. Elle est prête à témoigner sur un sujet que nous jugeons tous important, et je trouve très regrettable que nous retardions les choses.

Je vais proposer un amendement assez important à la motion de M. Morantz. Je l'ai dans les deux langues officielles. Il vise essentiellement à modifier la motion de M. Morantz pour refléter la motion que j'ai lue précédemment.

Je ne veux pas prendre le temps de le relire, mais je pense que tous les membres devraient s'inquiéter du nombre de jeunes qui sont radicalisés et du fait que cela se passe sur les plateformes de jeux et sur les médias sociaux. Nous devons élargir l'étude pour qu'elle ne se limite pas à un seul attentat. Il y a plusieurs personnes.

Je présenterai mon amendement, et je suppose que vous voulez le distribuer, monsieur le président.

• (1610)

Le président: Je pense qu'il est en train d'être distribué en ce moment même.

Mme Pam Damoff: Je vais le lire aux fins du compte rendu:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étant donné que de récents dépôts de documents judiciaires ont révélé des détails troublants sur un attentat ter-

roriste lié à l'EIIL qui a été déjoué et qui visait les Canadiens juifs sur la Colline du Parlement et la tendance croissante à l'extrémisme violent, en particulier l'augmentation de la participation des jeunes, le Comité invite Brigitte Gauvin, sous-commissaire à la sécurité nationale de la Gendarmerie royale du Canada, des représentants de l'équipe intégrée de la sécurité nationale de la police fédérale de la GRC, Robert Burley, directeur général du Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, des responsables de Sécurité publique Canada et du Service canadien du renseignement de sécurité, le directeur du Service de protection parlementaire, des représentants de TikTok, X, Snapchat, Discord, Reddit, Facebook, Telegram, Minecraft et Roblox, ainsi que des organisations de la société civile et du milieu universitaire, notamment le Centre for Israel and Jewish Affairs et le B'nai B'rith, pour discuter du complot terroriste déjoué contre la communauté juive d'Ottawa, et de la croissance de l'extrémisme violent incluant l'antisémitisme et l'islamophobie, des récentes mesures prises par le gouvernement fédéral pour y faire face et du rôle que jouent les médias sociaux et les plateformes de jeux dans la radicalisation des jeunes et la mobilisation de la violence; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la Chambre; et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le gouvernement dépose une réponse globale au rapport.

Monsieur le président, puis-je brièvement prendre la parole sur l'amendement?

Le président: Oui.

Mme Pam Damoff: Je ne vais pas parler longtemps, car je veux vraiment m'entretenir avec notre témoin.

J'espère que les membres reconnaîtront que c'est un vaste problème auquel nous devons nous attaquer. Je sais que nous avons beaucoup à faire, mais je pense qu'il est important que nous reconnaissons le problème plus vaste que nous avons avec les jeunes qui se radicalisent, que ce soit pour le groupe armé État islamique ou des groupes qui ciblent les femmes, la communauté LGBTQ2 ou la communauté musulmane. J'espère que tous les membres adopteront cet amendement et que nous pourrons aller de l'avant.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Damoff.

M. Marty Morantz: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je me demande si nous pouvons suspendre brièvement la séance pour discuter de cette motion.

Le président: Le prochain intervenant sur la liste est M. Lloyd, alors préférez-vous que M. Lloyd en parle ou préférez-vous, plus particulièrement...

M. Dane Lloyd: Je vais conserver mon nom sur la liste d'intervention, mais nous aimerions suspendre brièvement la séance.

Le président: D'accord, nous allons suspendre la séance.

Je rappelle aux membres du Comité que Mme Southern attend très gentiment. Elle est venue de Colombie-Britannique et ce comité l'a convoquée. Je vous remercie.

• (1615)

(Pause)

• (1620)

Le président: Je déclare la séance à nouveau ouverte.

Monsieur Lloyd, la parole est à vous.

M. Dane Lloyd: Je serai bref, monsieur le président.

Je crois que vous avez jugé cet amendement recevable. Je pense que, pour un certain nombre de raisons, le précédent a été établi que cet amendement dépasse la portée de la motion initiale. Il modifie de manière significative la portée de la motion, si bien que je voudrais contester la décision de la présidence selon laquelle cet amendement est recevable.

Le président: Nous allons à nouveau procéder à un vote pour déterminer si la décision de la présidence doit être maintenue.

(La décision de la présidence est maintenue par 7 voix contre 4.)

Le président: Allez-y, monsieur Lloyd.

M. Dane Lloyd: Je vous remercie. Je vous suis reconnaissant de votre constance, monsieur le président.

Sur ce, je pense qu'il est important d'entendre les témoins, alors je propose d'ajourner le débat sur cet amendement.

Mme Jennifer O'Connell (Pickering—Uxbridge, Lib.): Monsieur le président, à titre de précision, est-ce qu'il ajourne le débat sur l'ensemble du sujet ou seulement sur l'amendement? Je veux la confirmation avant de passer au vote.

Le président: Le greffier me dit que, du point de vue de la procédure, c'est sur l'ensemble du sujet.

Je vois des gens qui hochent la tête dans la salle.

Des députés: D'accord.

Le président: Nous ajournons le débat sur la motion et l'amendement.

Merci de votre patience, madame Southern.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le 19 septembre 2024, le Comité reprend son étude sur l'ingérence russe et les campagnes de désinformation au Canada.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à notre témoin d'aujourd'hui, Mme Lauren Southern.

Madame Southern, je tiens à préciser que votre témoignage, ou celui de tout autre témoin, est protégé par le privilège parlementaire. *La procédure et les usages de la Chambre des communes* énonce ce qui suit:

Les témoins qui comparaissent devant un comité jouissent de la même liberté de parole que les parlementaires et de la même protection contre l'arrestation et la brutalité.

Avant de poursuivre, je dois informer le Comité que la citation à comparaître n'a pas pu être signifiée à Liam Donovan. Le Comité peut décider s'il souhaite prendre des mesures à ce sujet.

Nous allons céder la parole à Mme Southern pour qu'elle fasse sa déclaration liminaire.

Mme Lauren Southern (à titre personnel): Merci.

Honorable président et membres estimés du Comité, je tiens à vous remercier de m'avoir invitée avec tant d'enthousiasme à prendre la parole aujourd'hui.

Je suis Lauren Southern. Je suis cinéaste, youtubeuse et fière Canadienne.

À la fin de 2023, une entreprise du nom de Tenet Media m'a engagée pour réaliser des vidéos hebdomadaires. Récemment, le département de la Justice des États-Unis a publié un acte d'accusation selon lequel les fondateurs de Tenet auraient créé la société conjointement avec deux citoyens russes, le financement provenant au final du gouvernement russe. Selon l'acte d'accusation, les fondateurs de Tenet Media ont trompé les personnes qu'ils avaient engagées en ce qui a trait à leur prétendue source de financement.

Je tiens à préciser quelques points d'entrée de jeu.

Premièrement, à aucun moment durant ma collaboration avec Tenet, je n'ai eu connaissance des allégations contenues dans l'acte d'accusation.

Deuxièmement, j'étais la seule personne à avoir un contrôle créatif sur mes vidéos. Personne de Tenet ou d'ailleurs n'a jamais dicté les sujets que j'abordais ou les opinions que je défendais.

Je cherche toujours à lutter contre la désinformation sous toutes ses formes et j'ai donc le devoir d'informer ce comité que la désinformation s'est répandue dans ces murs mêmes. Certains médias et même des témoins qui ont comparu à ce comité ont tenté de dépeindre Tenet comme un acteur extrêmement influent dans le paysage médiatique politique. Franchement, ce n'est pas vrai.

Un témoin précédent à ce comité, qui n'a pas été contesté, a déclaré que Tenet Media contrôlait un réseau de plus de 16 millions d'abonnés. Ce n'est pas vrai. Sur sa plus grande plateforme, YouTube, Tenet avait à peine plus de 300 000 abonnés. Je crois que le chiffre total de 16 millions fait référence au nombre total d'abonnés parmi toutes les personnes dont les vidéos sont sous contrat ou sous licence avec Tenet. Avec un tel nombre d'abonnés et compte tenu de tous les faits, Tenet n'avait absolument aucun contrôle sur... Déclarer que Tenet contrôlait ces abonnés reviendrait à déclarer qu'une chaîne de télévision a une incidence sur la présidence des États-Unis parce qu'elle diffuse des reprises de l'émission *The Apprentice*. Le même témoin a déclaré que Tenet avait obtenu plus d'un milliard de visionnements de vidéos et 20 milliards d'impressions. Je n'ai absolument aucune idée de la provenance de ces chiffres. Des données publiques très facilement accessibles montrent que, sur sa plus grande plateforme, YouTube, Tenet n'a reçu que 16 millions de visionnements au total.

Selon les chiffres trompeurs du témoin, il a affirmé que la Russie en avait eu pour son argent. N'importe qui qui connaît sommairement les nouveaux médias sait cependant que 10 millions de dollars pour 16 millions de visionnements sur YouTube, ce n'est pas très rentable. C'est en fait un échec total. Par conséquent, si les allégations sont vraies, il y a un bon côté à cette affaire. Il semble que la Russie ait tenté d'influencer les médias occidentaux, mais elle a échoué lamentablement.

Maintenant, je sais que la principale préoccupation de ce comité est de savoir comment ce fiasco a pu influencer les Canadiens. Eh bien, j'étais la seule commentatrice canadienne et la seule animatrice qui abordait constamment les questions canadiennes. En fait, si l'entreprise avait exercé un contrôle créatif sur moi, ce qui n'est pas le cas, elle m'aurait demandé de cesser de réaliser des vidéos canadiennes, car elles n'ont pas donné de très bons résultats. Par conséquent, si vous craigniez que ce prétendu argent russe influence indûment les questions canadiennes, j'ai une bonne nouvelle: cela ne s'est pas produit.

Je vais être honnête. J'ai trouvé surréaliste de voir notre gouvernement, nos experts et nos médias affirmer que les textes que je notais dans mon application quand j'étais dans la file d'attente à l'épicerie faisaient secrètement partie d'une gigantesque campagne d'influence étrangère. On peut soutenir que l'incidence réelle sur les Canadiens a été les deniers publics qu'ils ont dû dépenser pour enquêter sur ce faux problème.

Certains médias et ce gouvernement semblent avoir conclu que la seule raison pour laquelle un Canadien ordinaire pourrait avoir certaines opinions qui ne concordent pas avec celles de l'administration libérale actuelle est la désinformation pernicieuse et généralisée de la Russie. J'aimerais proposer une autre hypothèse. Je sais que cela peut paraître insensé. Je sais que cela dépasse les limites de la pensée concevable, mais peut-être, juste peut-être, que certains Canadiens ont fait appel à leur sens moral et ont décidé qu'ils ne veulent pas que ce pays finance des guerres étrangères. Ils verront peut-être les files d'attente dans les hôpitaux ou les prix des logements et ils se diront que l'immigration est peut-être un peu élevée. Ils ont peut-être perdu leur entreprise pendant le confinement et se sont dits, « Je m'inquiète pour mes libertés dans ce pays. »

Certains membres de ce gouvernement s'acharnent à exagérer drastiquement l'étendue de l'influence étrangère parce qu'ils ne tolèrent pas l'idée qu'ils pourraient avoir tort sur un point et qu'une majorité croissante de Canadiens s'opposent légitimement et naturellement à ce qu'ils font. Ils ne peuvent tout simplement pas concevoir qu'ils deviennent naturellement impopulaires, si bien qu'il doit y avoir un jeu déloyal en cours.

Permettez-moi encore une fois d'être bien claire: personne d'autre que moi, dans le cadre de mes véritables expériences en tant que Canadienne, n'a influencé mes opinions. Aux membres du gouvernement qui nous écoutent, je suggère qu'ils prennent connaissance de ces opinions, car elles sont en train de devenir rapidement celles de la majorité de cette nation.

Je vous remercie.

• (1625)

Le président: Merci, madame Southern.

Nous allons commencer avec les questions.

Monsieur Lloyd, vous disposez de six minutes.

M. Dane Lloyd: Merci, monsieur le président.

Merci, madame Southern, d'être venue devant ce comité aujourd'hui. Cette étude est très intéressante et j'ai trouvé votre déclaration d'aujourd'hui intéressante, et elle a répondu à un certain nombre de questions que j'allais vous poser, mais j'ai encore quelques questions supplémentaires.

L'acte d'accusation — et vous l'avez lu, je suppose — allègue que les employés de RT et Tenet Media ont utilisé un faux personnage nommé Eduard Grigoriann pour tromper les commentateurs. Avez-vous déjà été pressentie par une personne se faisant passer pour Eduard Grigoriann pour produire du contenu?

Mme Lauren Southern: Non, durant l'appel que j'ai eu, il y a plus d'un an maintenant, dans le cadre duquel j'ai signé un contrat avec l'entreprise, on m'a parlé vaguement d'un investisseur dans les technologies. Je ne me souviens pas du nom exact qu'on m'a donné, mais je n'ai jamais parlé à une personne dénommée Eduard Grigoriann.

• (1630)

M. Dane Lloyd: Quand avez-vous été pressentie pour la première fois pour travailler pour Tenet Media?

Mme Lauren Southern: J'aimerais me souvenir de la date exacte, mais c'était probablement quatre mois avant le lancement de l'entreprise.

M. Dane Lloyd: L'acte d'accusation allègue que ce personnage de Kalachnikov a édité vos vidéos dans le passé.

Est-ce vrai, et avez-vous autorisé d'autres personnes à éditer vos vidéos dans le passé? Est-ce une pratique courante?

Mme Lauren Southern: Le processus d'édition consiste simplement à couper et à ajouter de l'audio. En fait, j'ai le contrôle de tout le texte qui apparaît à l'écran et de tous les propos que je tiens. Ces personnes ont monté les premières vidéos sous un faux nom, puis un éditeur américain m'a été assigné par la suite. J'ai également édité certaines vidéos à l'interne, mais encore une fois, le processus d'édition n'a aucun contrôle sur le contenu réel des vidéos.

M. Dane Lloyd: Vous approuviez le contenu final des vidéos?

Mme Lauren Southern: Oui, je disais, « Coupez à deux minutes trente — c'est trop long — et ajoutez une bande sonore à trois minutes. » J'avais le contrôle total.

M. Dane Lloyd: Pouvez-vous affirmer avec certitude si ce Kalachnikov a été impliqué ou non dans l'édition à un moment ou à un autre?

Mme Lauren Southern: Je ne le sais pas. Je crois qu'il s'agissait d'une personne sous un faux nom.

M. Dane Lloyd: D'accord, je vous remercie.

L'acte d'accusation américain affirme que les commentateurs ont été payés plus de 100 000 \$ pour produire ce contenu. D'après votre expérience, avez-vous constaté que les créateurs de contenu étaient payés de telles sommes par Tenet?

Mme Lauren Southern: C'est l'une des grandes surprises que j'ai eues lorsque l'acte d'accusation est tombé. Je touchais 275 000 \$ pour l'ensemble de mes activités, et ce n'était pas mon salaire personnel. On m'a engagée pour réaliser trois vidéos par semaine, des reportages et deux mini-documentaires. J'avais plusieurs employés, dont un chercheur et un assistant. Ce budget couvrait mon studio, mes vols, les vidéastes, le personnel et moi-même.

Je n'ai gagné qu'environ 100 000 dollars canadiens en salaire personnel. Si vous souhaitez tenir une réunion distincte sur l'écart salarial dans les campagnes d'influence étrangère, nous pouvons certainement le faire.

M. Dane Lloyd: Quel type de diligence raisonnable avez-vous exercé avant de commencer à travailler avec Tenet Media? Vous êtes-vous déjà interrogée sur la provenance de cet argent? N'avez-vous pas trouvé cela suspect?

Mme Lauren Southern: Encore une fois, compte tenu du budget qu'on m'a alloué et de l'offre qui m'a été faite par deux personnes qui ont travaillé dans les médias et qui ont été employées par Blaze...

M. Dane Lloyd: S'agit-il de Lauren Chen?

Mme Lauren Southern: ... Lauren Chen, on ne se doutait pas qu'il s'agissait d'une entreprise en démarrage.

Encore une fois, mes fonds étaient nettement insuffisants. En fait, à maintes reprises, j'ai trouvé difficile de continuer de réaliser plusieurs documentaires chaque mois. Pour pouvoir le faire, j'avais besoin de plus de personnel, si bien que j'ai demandé des fonds supplémentaires, mais on m'a répondu que la société n'en avait pas puisque c'était une petite entreprise en démarrage.

M. Dane Lloyd: Avez-vous l'impression qu'on a profité de vous dans cette histoire? Avez-vous l'impression d'avoir été menée en bateau par Lauren Chen et Liam Donovan?

Mme Lauren Southern: Je ne connais pas le contenu de l'acte d'accusation. Si tout cela est vrai, alors oui, je répondrais par l'affirmative.

M. Dane Lloyd: Il n'y a aucune ambiguïté.

Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste deux minutes.

M. Dane Lloyd: Comme vous avez répondu à un bon nombre de mes questions, madame Southern, je vais faire une synthèse de vos réponses et céder la parole à un autre de mes collègues.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Lloyd.

Je cède la parole à M. Erskine-Smith pour six minutes.

M. Nathaniel Erskine-Smith (Beaches—East York, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais revenir au montant de votre rémunération. Vous avez dit que votre salaire personnel était de 100 000 \$, mais quel était le montant total de la somme que vous avez reçue avant l'affectation de fonds à des sous-traitants?

Mme Lauren Southern: Le montant inscrit au contrat était de 275 000 dollars américains.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Vous avez dit environ 200 000 dollars américains?

Mme Lauren Southern: C'était 275 000 dollars américains.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Merci. Combien de vidéos avez-vous produites pour Tenet Media?

Mme Lauren Southern: J'en ai certainement produit plus de 80. Je ne pourrais pas vous donner de chiffre exact, mais j'en ai produit un bon nombre. J'avais trois...

M. Nathaniel Erskine-Smith: Merci.

Mme Lauren Southern: Je suis désolée, mais j'aimerais vous donner plus de détails. J'ai signé un contrat pour réaliser trois vidéos par semaine et deux mini-documentaires par mois.

M. Nathaniel Erskine-Smith: D'accord.

Vous avez dit que Tenet avait seulement 300 000 abonnés. Est-ce exact?

Mme Lauren Southern: Oui. Ce qui est plus intéressant à mes yeux, c'est que le nombre de leurs abonnés s'élevait seulement à environ 100 000 quelques mois avant la mise en accusation. De fait, le nombre de visionnements pour un documentaire que j'ai réalisé pour eux, qui avoisinait les 10 000 depuis longtemps, a augmenté à quelques millions quelques jours avant la mise en accusation.

Il y a eu des campagnes de publicité pour promouvoir les vidéos, mais je pense que les chiffres ont été gonflés par ceux qui ont des intérêts à exagérer l'importance de l'ingérence étrangère.

● (1635)

M. Nathaniel Erskine-Smith: Quelle était votre compréhension de leur modèle d'affaires? Ils vous payaient tout de même 275 000 dollars américains. Je sais que vous empochiez personnellement 100 000 dollars américains après les dépenses, mais Tenet devait compter dans son écurie certains influenceurs qui avaient encore plus d'abonnés et qui devaient par conséquent être encore mieux payés que vous ne l'étiez. Comment l'entreprise était-elle rentable selon vous?

Mme Lauren Southern: J'étais la contributrice la plus productive qui générait le plus grand nombre de visionnements sur le site. Je travaillais d'arrache-pied pour que mes vidéos aient du succès et pour essayer de faire grandir l'entreprise. Je ne connaissais pas le salaire de mes collègues. Je supposais qu'ils gagnaient le même salaire que moi, ou peut-être moins, étant donné le grand nombre de vidéos que je produisais.

C'était logique qu'une entreprise en démarrage lancée par quelqu'un du secteur des technologies puisse fournir les fonds nécessaires. On me demandait évidemment de faire des publicités à Tenet. Je supposais que les fonds de démarrage allaient se tarir s'ils ne faisaient pas de publicité. Selon les informations que j'avais, ce modèle d'affaires tenait la route.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Qui était votre personne-ressource à Tenet? Communiquez-vous avec Lauren Chen?

Mme Lauren Southern: Non. C'était habituellement avec M. Donovan que je communiquais, mais j'avais les coudées franches tant je remplissais ma partie du contrat. Je ne leur parlais pas si souvent.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Les personnes qui se font courtiser par quelqu'un qui veut leur faire miroiter leur entreprise n'acceptent jamais rien sur-le-champ. L'individu qui vous a courtisée et qui vous a convaincue, était-ce M. Donovan?

Mme Lauren Southern: Mme Chen m'a fait la proposition, puis M. Donovan m'a envoyé les contrats.

M. Nathaniel Erskine-Smith: C'est Mme Chen qui vous a présentée. Quelle était votre relation avec elle avant qu'elle ne fasse cette démarche?

Mme Lauren Southern: Nos relations étaient cordiales. Ce sont des gens très sympathiques. Nous nous étions déjà rencontrées en personne. Je savais que Mme Chen travaillait depuis 10 ans dans le même secteur que moi. Elle a réalisé d'excellentes vidéos diffusées sur YouTube, pour le site Blaze et pour diverses autres entreprises.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Elle fait partie de votre univers. Vous la connaissiez depuis 10 ans.

Vous avez lu l'acte d'accusation, je présume.

Mme Lauren Southern: Oui.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Mme Chen et M. Donovan [*difficultés techniques*] parlent des Russes et disent qu'ils connaissaient la provenance de l'argent. Le fait de découvrir que vous travailliez pour de l'argent russe a dû vous donner froid dans le dos.

Mme Lauren Southern: Nous sommes encore... Si j'ai appris quelque chose de mes années à œuvrer dans les médias et des spéculations sur mon travail et sur ma vie personnelle, c'est qu'il faut constater les choses de visu pour savoir ce qui s'est passé. Je ne sais pas ce qui est arrivé.

Je ne peux pas faire de commentaires sur Mme Chen ou sur M. Donovan parce que je ne connais rien des dessous de l'affaire à part les commentaires relatés dans l'acte d'accusation.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Je vois. Après avoir lu l'acte d'accusation, vous avez haussé les épaules en disant: « Dommage, mais je n'étais pas là. Je ne sais pas si ces choses sont vraies. Je peux dormir sur mes deux oreilles. »

Mme Lauren Southern: Je n'ai certainement pas haussé les épaules. Je n'aspire pas à travailler pour... Je ne veux pas être instrumentalisée par un gouvernement, canadien ou étranger, qui voudrait m'utiliser à des fins politiques. Je ne me réjouissais pas du tout à l'idée d'avoir travaillé pour...

M. Nathaniel Erskine-Smith: Vous devez donc être très préoccupée...

Mme Lauren Southern: J'étais convaincue d'accomplir mon travail avec intégrité et de mon plein gré. Les opinions exprimées dans mes vidéos sont les miennes. Si le Comité pense que certaines vidéos que j'ai diffusées ne sont pas fondées sur des faits, j'apporterai avec plaisir les corrections nécessaires, mais...

M. Nathaniel Erskine-Smith: Je suis perplexe. Dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé de frustration de la population à l'égard du gouvernement fédéral. Vous avez donné comme principal exemple les personnes qui ont « perdu leur entreprise pendant le confinement. » Ces personnes étaient bien entendu exaspérées, mais vous qui avez traité abondamment du sujet, vous savez sans doute que le confinement a été imposé par les gouvernements provinciaux.

J'imagine que vous le savez.

Mme Lauren Southern: Je le sais, mais le gouvernement fédéral a pris une foule de mesures pour étouffer les manifestations légales, geler les comptes de banque des gens...

M. Nathaniel Erskine-Smith: Non. Je suis désolé. Vous avez parlé précisément des gens qui ont « perdu leur entreprise pendant le confinement », alors que vous savez, je présume, que cette mesure relève des provinces.

Mme Lauren Southern: Vous tombez dans la sémantique. Il y a de multiples raisons de se préoccuper de la liberté au Canada.

M. Nathaniel Erskine-Smith: Ce n'est pas du tout une question de sémantique. La différence entre les champs de compétence du gouvernement fédéral et ceux des gouvernements provinciaux ne sont certainement pas de nature sémantique.

Vous avez dit également dans votre déclaration liminaire que vos « opinions sont en train de devenir rapidement celles de la majorité. » Pensez-vous que la théorie du grand remplacement va bientôt recueillir l'adhésion de la majorité de la population canadienne?

Mme Lauren Southern: Cela dépend du sens que vous prêtez à la théorie du grand remplacement. Comment définissez-vous cette théorie?

M. Nathaniel Erskine-Smith: Ma définition de la théorie du grand remplacement... Cette théorie désigne la tentative de remplacer une population blanche par une population non blanche. Pourriez-vous expliquer ce que cela signifie pour vous?

Mme Lauren Southern: Bon nombre de personnes craignent que l'immigration de masse mette en péril certains aspects de la culture. Demandez à des résidents de Brampton ou de Surrey ce qu'ils pensent de la langue parlée dans leur ville — demandez-leur si c'est une langue officielle du Canada — et s'ils sentent que leur culture est protégée. Je ne dirais pas que cette théorie est insensée.

En fait, je pense que plusieurs libéraux seraient d'accord pour dire qu'au cours de l'histoire, de nombreuses cultures et de nombreuses personnes ont été remplacées par l'immigration de masse, à commencer par les populations autochtones au Canada.

• (1640)

M. Nathaniel Erskine-Smith: Bon nombre trouveraient insensé par contre de se rendre en Russie pour parler avec le néo-fasciste Alexandre Douguine, et de faire ensuite son éloge...

Le président: Je suis désolée, monsieur Erskine-Smith...

M. Nathaniel Erskine-Smith: Bon nombre trouveraient cette démarche aberrante.

Mme Lauren Southern: Pourquoi serait-ce aberrant?

Le président: Monsieur Erskine-Smith, je suis désolé. Le temps est écoulé. Vous êtes même allé un peu au-delà.

Mme Lauren Southern: Puis-je répondre à la question?

Le président: Un autre député vous offrira peut-être du temps pour répondre à la question, mais nous avons déjà dépassé le temps de M. Erskine-Smith.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je pense que ce serait indiqué de laisser le témoin répondre à la question.

Le président: Je cède la parole à Mme Michaud, puis à M. Johns...

M. Doug Shipley: J'invoque moi aussi le Règlement.

Le président: Libre à vous de lui offrir de votre temps de parole pour répondre à la question.

M. Shipley a invoqué le Règlement.

M. Doug Shipley: Nous siégeons au Comité depuis des mois — des années en fait. Avant que vous n'occupiez le fauteuil, nous avions comme usage de donner la chance aux témoins de répondre aux questions qui leur étaient posées. Cela a toujours été la politique.

M. Gord Johns: C'est une pratique normale.

Le président: J'ai essayé d'empêcher M. Erskine-Smith de poser la question. Je suis intervenu pendant qu'il parlait.

Mme Lauren Southern: J'ai été accusée d'avoir fait des choses aberrantes. Ce serait bien que...

Le président: Je répète que les députés ont la possibilité de donner au témoin la chance de répondre pendant leur temps de parole.

[Français]

Je cède la parole à Mme Michaud pour six minutes.

Mme Kristina Michaud: Merci, monsieur le président.

Je remercie Mme Southern d'être ici et d'avoir accepté notre invitation à témoigner, aujourd'hui.

Madame Southern, je vais m'exprimer en français, donc, si vous voulez mettre votre oreillette, vous aurez l'interprétation en anglais.

Vous avez mentionné plus tôt que vous aviez entièrement le contrôle sur le contenu de vos vidéos. Je n'ai pas vraiment eu l'occasion de regarder ces vidéos. Je ne sais pas si vous pouvez nous parler un peu du sujet et des contenus que vous abordiez. Cela nous aiderait peut-être à comprendre pourquoi Tenet Media vous a approchée en premier lieu. On a allégué que Tenet Media serait sous influence russe.

Pourquoi Tenet Media vous aurait-elle choisie pour faire trois vidéos par semaine et deux documentaires par mois?

Si vous pouvez nous donner quelques exemples de sujets que vous abordez dans vos vidéos, je vous en serais reconnaissante.

[Traduction]

Mme Lauren Southern: Oui. Merci.

Je voudrais prendre deux secondes pour répondre aux allégations. On me traite d'écervelée parce que j'ai mené une entrevue avec Alexandre Douguine. C'est l'émission de la chaîne TVO *The Agenda with Steve Paikin* qui m'a inspiré ce projet. Même s'il a réalisé lui aussi une entrevue avec M. Douguine, M. Paikin ne se ferait pas traiter d'écervelé par la Chambre. Je crois que des efforts déployés sont déployés à des fins politiques pour me calomnier.

Au sujet des raisons pour lesquelles j'ai été choisie pour tourner ces vidéos, ce doit être parce que j'ai diffusé beaucoup de contenus depuis les 10 dernières années. La multitude de documentaires que j'ai réalisés ont attiré des millions de visionnements et ont encouragé bon nombre de personnes à explorer des réalités qui leur étaient inconnues jusque-là, comme les assassinats d'agriculteurs en Afrique du Sud, ou mon film *Borderless*, qui traite de l'immigration de masse en Europe du point de vue des immigrants, qui ont carrément été piégés et vendus comme du bétail par des individus se livrant à la traite de personnes.

Je fais depuis longtemps du journalisme honnête sur des problèmes que la plupart ont peur d'aborder. Voilà pourquoi, à mon avis, les gens de Tenet m'ont demandé de travailler avec eux.

[Français]

Mme Kristina Michaud: Dans certaines de vos vidéos, avez-vous parlé de la politique canadienne ou de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine?

Abordiez-vous fréquemment des sujets politiques de la sorte?

[Traduction]

Mme Lauren Southern: Je ne me souviens pas d'avoir réalisé de vidéos sur la situation de la Russie et de l'Ukraine. Par contre, j'en ai réalisé plusieurs sur le Canada en m'appuyant sur ma propre expérience de Canadienne.

J'ai réalisé entre autres une vidéo sur les prix du logement à Vancouver, que j'ai vu augmenter jusqu'à des niveaux absurdes. Des membres de ma famille qui habitaient près de chez moi ont été forcés d'aller vivre dans des parcs de maisons mobiles parce qu'ils ne pouvaient plus payer leur loyer en raison de la flambée des prix du logement. Je me penche sur les effets de l'inflation sur le panier d'épicerie et sur la situation des familles qui ont du mal à payer leur nourriture en raison des mauvaises politiques fiscales du gouvernement libéral. Ces thèmes constituent la matière première de mes vidéos.

Mes vidéos portent également sur les préoccupations que suscite l'immigration de masse sans politique d'intégration. Il y a quelques semaines, une amie a failli perdre sa fille dans une collision avec une voiture dont le conducteur, un immigrant, avait refusé d'obtenir un permis de conduire valide. La fille de mon amie s'en est sortie indemne, mais le conducteur a essayé de l'intimider pour ne pas qu'elle communique avec l'Insurance Corporation of British Columbia.

Puisque nous sommes aux prises avec l'immigration de masse sans politique d'intégration, avec des acheteurs étrangers qui viennent faire gonfler les prix de l'immobilier au pays et avec les conséquences de décisions qui relèguent au second plan la popula-

tion canadienne, les points de vue exprimés dans mes vidéos font beaucoup d'adeptes.

Je suis désolée de le répéter, mais je dirais à ceux qui prétendent que ce contenu est de la propagande étrangère qu'ils ont tort. Personne ne m'a demandé d'exprimer ces points de vue. J'ai grandi à Surrey, en Colombie-Britannique. Je vis au Canada. Je survise d'un chèque de paie à l'autre en ce moment. Comme beaucoup d'autres Canadiens, j'en arrache sous ce gouvernement, et je ne me suis fait dicter aucune des opinions que je mets dans mes vidéos.

• (1645)

[Français]

Mme Kristina Michaud: Je vous remercie.

Pourriez-vous nous expliquer un peu la trame des événements qui ont mené à l'ouverture de l'enquête criminelle sur Tenet Media? À quel moment avez-vous appris l'existence de ces allégations, et quand avez-vous cessé de faire des vidéos? J'imagine que vous n'avez pas eu d'autre choix. Étiez-vous surprise? Soupçonnez-vous quoi que ce soit concernant cette entreprise en démarrage? Comment cela s'est-il passé, selon votre perspective?

[Traduction]

Mme Lauren Southern: Comme je l'ai dit, je n'avais aucune raison de soupçonner quoi que ce soit. Évidemment, j'ai été surprise lorsque l'acte d'accusation a été publié. Je n'en connaissais pas du tout le contenu.

Je répète que je ne peux pas dire quoi que ce soit sur les événements parce que je travaillais à forfait pour Tenet. Tout ce que je faisais, c'était produire des vidéos.

[Français]

Mme Kristina Michaud: Je vous remercie.

Je comprends votre situation et votre histoire, mais vous semblez quand même prendre à la légère l'ingérence étrangère.

Les allégations devant nous sont extrêmement sérieuses. L'ingérence et la désinformation russes existent, au Canada, en ce moment. J'ai l'impression que vous n'êtes pas inquiète de la même façon que je le suis pour nos institutions démocratiques.

Est-ce que je me trompe? Pensez-vous que l'ingérence étrangère est extrêmement préoccupante?

[Traduction]

Mme Lauren Southern: Encore une fois, comme je l'ai souligné dans ma déclaration liminaire, certains individus ont affirmé devant le Comité que Tenet Media avait produit un des balados les plus écoutés dans le monde, *The Rubin Report*. Ces témoignages n'ont pas été contestés même si ce balado a été créé 10 ans avant l'existence de Tenet. Ce contenu n'a aucun lien avec Tenet Media. L'émission de Dave Rubin — que Dieu le bénisse — à Tenet Media n'attirait que quelques centaines de visionnements. Toute cette désinformation a été propagée ici même.

Vous me pardonnerez si j'ai l'air de banaliser ce qui se passe, mais de grossières exagérations, voire des mensonges, ont été énoncées au Comité concernant l'ampleur de l'ingérence étrangère au Canada. Ce qui me préoccupe le plus, c'est que les allégations diffamatoires d'ingérence russe visent les Canadiens avec qui j'ai mené des entrevues et qui ont inspiré mes vidéos, et non pas les gens dans cette salle qui vont peut-être être troublés en me voyant corriger le compte rendu.

[Français]

Mme Kristina Michaud: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Michaud.

Monsieur Johns, vous avez la parole pour six minutes.

M. Gord Johns: Madame Southern, avant de collaborer avec d'autres influenceurs, quelles mesures prenez-vous pour vous assurer que les activités du média avec lequel vous vous associez sont légales?

Mme Lauren Southern: Vous voulez savoir comment je procède pour m'assurer que les activités du média pour lequel je travaille sont légales?

M. Gord Johns: Oui.

Mme Lauren Southern: J'aimerais bien avoir les moyens d'engager un détective privé qui me confirmerait que tous les contrats que je m'apprête à signer sont légaux. Dans le cas de Tenet, il y avait une personne avec qui je travaillais dans le même secteur depuis 10 ans et un contrat conforme à la norme que j'aurais pu recevoir de n'importe quelle autre entreprise. La suite était tout à fait inédite pour moi. Avec le recul, c'est facile de dire que j'aurais pu faire mes vérifications, mais quelles vérifications auriez-vous faites si vous aviez été à ma place?

M. Gord Johns: Je pense qu'il est important de faire preuve de diligence raisonnable. Il y a beaucoup d'abonnés sur les plateformes de médias sociaux où la désinformation peut se propager rapidement. Comment vous assurez-vous que le contenu que vous partagez n'est pas utilisé par des entités étrangères pour amplifier des récits qui portent atteinte à la démocratie canadienne ou à la sécurité nationale?

Mme Lauren Southern: M'accusez-vous de répandre des récits qui ont porté atteinte à la démocratie?

M. Gord Johns: Je vous demande simplement comment vous veillez à ce que le contenu que vous partagez ne soit pas utilisé par des entités étrangères pour amplifier des récits qui portent atteinte à la démocratie canadienne ou à la sécurité nationale. Quelles mesures prenez-vous à cette fin?

Mme Lauren Southern: Je veille à ce que chaque contrat médiatique que je signe, et que j'ai déjà signé, me cède le plein contrôle créatif de tout ce que je dis et publie. C'est ainsi que je m'en assure.

M. Gord Johns: On craint que des personnes ou des groupes aident involontairement des gouvernements étrangers à répandre des discours qui sèment la discorde. Que répondez-vous aux allégations selon lesquelles votre contenu en ligne a été utilisé pour relayer la propagande russe ou influencer l'opinion publique canadienne?

Mme Lauren Southern: À ma connaissance, pas plus tard que ce mois-ci, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé une pause ou une diminution de l'immigration pour les trois prochaines années, invoquant une croissance insoutenable. C'est l'une de mes principales critiques sur Tenet Media. Il est très intéressant que le Comité considère que mes propos sont de la désinformation russe, voire qu'ils aident et encouragent les Russes. Je comprends que j'ai peut-être eu raison trop tôt sur cette question, alors je dois être punie socialement par ce régime. Même si c'est beaucoup trop tard, je crois que Justin Trudeau prend la bonne décision ici.

J'espère que le Comité ne recommandera pas aux Canadiens d'arrêter de boire de l'eau ou de porter la ceinture de sécurité parce qu'une personne dont le nom de famille est Ivanov ou Petrov a laissé entendre que c'était une bonne idée.

M. Gord Johns: Ce n'est pas ce que nous demandons.

Quelle est votre position sur l'ingérence étrangère dans les élections canadiennes et le discours politique? Croyez-vous qu'il y a un danger clair et imminent d'acteurs étrangers comme la Russie? Dans l'affirmative, quelle est la responsabilité de personnes comme vous afin de prévenir la propagation de l'influence étrangère? En assumez-vous la responsabilité?

• (1650)

Mme Lauren Southern: J'étais commentatrice pour une chaîne. J'avais le plein contrôle sur les vidéos que je créais, et je m'assurais qu'elles étaient véridiques. Si vous voulez relever une chose que j'ai dite et qui constitue de la désinformation, ou qui a aidé et encouragé...

M. Gord Johns: Je vous demande en fait ce que vous croyez. Pensez-vous qu'il y a un danger clair et imminent d'acteurs étrangers comme la Russie? Dans l'affirmative, quelle est, selon vous, la responsabilité de personnes comme vous sur votre plateforme afin d'aider à prévenir la propagation de l'influence étrangère?

Mme Lauren Southern: Je trouve incroyable que je sois ici et qu'on me demande ce que je dois faire pour mettre fin à l'influence et à l'ingérence étrangères, en tant que citoyenne canadienne. Nous sommes pourtant avec des députés comme Jennifer O'Connell, qui a pleurniché parce que les conservateurs voulaient exposer des élus qui travaillent avec des gouvernements étrangers. Je suis une simple citoyenne.

M. Gord Johns: J'en déduis donc que vous n'assumez aucune responsabilité.

Mme Jennifer O'Connell: [Inaudible] aussi.

M. Gord Johns: Je suis désolé, mais ce n'est pas votre tour, madame O'Connell. Je vais poursuivre.

Comment conciliez-vous votre modèle d'affaires, qui accorde la priorité à la participation des utilisateurs et engrange d'énormes profits grâce aux clics, avec la nécessité de protéger les utilisateurs contre la désinformation nuisible qui peut entraîner des conséquences dans le monde réel, comme la violence fondée sur la haine?

Mme Lauren Southern: Comment quiconque siège au Comité est-il censé mettre fin à la désinformation à l'étranger s'il ne peut pas y arriver ici? Pourquoi n'a-t-on pas contesté les propos de Ben Scott lorsqu'il a cité des chiffres erronés sur les visionnements de Tenet? Pourquoi n'a-t-il pas été remis en doute lorsqu'on a dit que Tenet avait créé le balado le plus populaire au monde, qu'il avait des milliards d'impressions? Si nous ne pouvons pas mettre fin à la désinformation au sein de ce comité, je suis désolée, mais personne ici ne mettra un terme à la désinformation provenant de l'étranger ou à l'ingérence étrangère.

M. Gord Johns: Selon vous, quels effets votre contenu a-t-il sur les Canadiens?

Mme Lauren Southern: Je pense parler au nom de la majorité des Canadiens. Je crois parler au nom des gens qui n'ont pas de voix au sein de ce gouvernement. J'estime parler au nom de ceux qui ont l'impression d'avoir été censurés et muselés pendant trop longtemps par les médias grand public, et j'en suis fière.

M. Gord Johns: Je suis heureux que nous parlions de ce que vous ressentez personnellement. Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de votre contenu en ligne, puisqu'il contribuait à l'atteinte d'objectifs qui avaient été planifiés, complotés et exécutés au Kremlin?

Mme Lauren Southern: Diriez-vous que la réduction de l'immigration par Justin Trudeau aide et encourage le Kremlin? Devrait-il être convoqué ici parce qu'il avait les mêmes idées que moi?

M. Gord Johns: Non, je vous demande simplement si vous avez l'impression que votre contenu en ligne contribuait à l'atteinte de ces objectifs.

Mme Lauren Southern: Non. Je ne suis pas d'accord. Je pense que j'ai des opinions tout à fait normales, qui venaient toutes de moi. Personne ne m'a dit d'avoir mon point de vue. Personne ne m'a forcé à avoir ces opinions. Je les ai forgées en vivant et en grandissant dans ce pays.

M. Gord Johns: D'accord.

Avez-vous déjà été en contact direct ou indirect avec des fonctionnaires, des organisations ou des agents du gouvernement russe?

Mme Lauren Southern: J'ai parlé au réseau RT dans le passé, avant la guerre.

M. Gord Johns: Je vois.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la nature de ces interactions, le cas échéant?

Mme Lauren Southern: J'ai déjà contribué au RT, comme beaucoup l'ont fait avant la guerre, y compris Larry King et Michael Moore. Je pense que la seule entrevue que j'ai faite et qui avait quoi que ce soit à voir avec le Canada était une brève entrevue sur le convoi de camionneurs. C'était un reportage en direct sur les événements qui se déroulaient autour de moi. J'aurais tout aussi bien pu partager ce reportage à CBC, si on me l'avait demandé.

Le président: Monsieur Johns, c'est ce qui conclut le premier tour. Merci.

Nous allons maintenant passer au deuxième.

Monsieur Shipley, vous êtes le premier.

M. Doug Shipley: Merci, monsieur le président.

Madame Southern, je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Certaines de ces questions ont probablement déjà été posées, mais nous allons les répéter. Pourriez-vous nous donner un peu plus de contexte à ce sujet?

Ma première question est la suivante: avez-vous déjà été employée par une entreprise de médias numériques pour créer du contenu avant de signer un contrat avec Tenet?

Mme Lauren Southern: Oui.

M. Doug Shipley: Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Mme Lauren Southern: C'était Rebel Media.

M. Doug Shipley: Avant Tenet, votre contenu avait-il déjà été monétisé sur YouTube?

Mme Lauren Southern: Oui.

M. Doug Shipley: Quelle était votre relation avec Lauren Chen et Liam Donovan? Comment vous ont-ils présenté cette plateforme? Qu'est-ce qui vous a été offert, et quelle diligence raisonnable avez-vous exercée avant de signer?

Mme Lauren Southern: C'étaient des collègues dans le domaine des médias qui travaillaient pour différentes entreprises. Nous nous étions déjà côtoyés à des événements politiques, peut-être à quelques reprises seulement.

Mme Chen et moi avions une relation plutôt cordiale. Elle m'a appelé pour me dire qu'elle démarrait une nouvelle entreprise et qu'elle avait un investisseur dans le domaine de la technologie. Au début, pour être honnête, la proposition ne m'intéressait pas tellement. Ensuite, elle m'a appelée quelques fois de plus et m'a dit que ce serait un contrat où j'aurais une liberté d'expression totale, et que je pourrais faire tout ce que je voulais.

Ils m'ont envoyé l'offre. À l'époque, je cherchais à prendre de l'expansion et à embaucher du personnel pour améliorer la qualité de mes vidéos. Être en mesure de le faire tout en ayant une liberté et un contrôle absolus sur le contenu que je produis est, très franchement, quelque chose que l'on n'obtient dans presque aucune entreprise médiatique — très peu, en tout cas. C'est pourquoi je n'ai pas travaillé dans beaucoup d'entreprises au cours des 10 dernières années, à l'exception de Rebel, qui avait un contrat semblable. Alors, oui, je me considérais assez chanceuse d'avoir trouvé une entreprise en démarrage qui cherchait à donner à ses créateurs le plein contrôle de la création.

• (1655)

M. Doug Shipley: Vous vous êtes rendue en Russie en 2018 et vous avez publié une longue entrevue avec Aleksandr Douguine, un homme qu'on qualifie de « cerveau de Poutine ». Lors de votre séjour, avez-vous eu des échanges avec d'autres acteurs politiques? Avez-vous entretenu des relations avec des personnes que vous avez rencontrées là-bas?

Mme Lauren Southern: Oui. Pendant mon voyage en Russie, j'ai interviewé pas mal d'autres sujets. J'ai décidé de ne pas publier ces entrevues, car j'estimais qu'il pouvait y avoir eu une certaine influence sur leur orientation. J'ai seulement publié celle de M. Douguine parce que je l'ai entièrement organisée.

M. Doug Shipley: Êtes-vous retournée en Russie depuis le 24 février 2022?

Mme Lauren Southern: Je n'y suis pas retournée.

M. Doug Shipley: Vous avez retiré de votre chaîne YouTube plusieurs vidéos sur la guerre en Ukraine et sur vos voyages en Russie. Quand avez-vous supprimé ces vidéos YouTube, et pourquoi l'avez-vous fait?

Mme Lauren Southern: En fait, j'ai retiré beaucoup plus de vidéos que celles qui sont énumérées. Il y en avait qui portaient simplement sur la vie, sur les relations et sur divers sujets. Il y a quelques mois, j'ai décidé de faire une pause complète des médias sociaux. Je pense que tout cela est devenu très malsain. Désormais, si je vais sur les médias sociaux, je retire du contenu au lieu d'en ajouter.

Si vous trouvez mon Instagram, vous verrez qu'il y a eu beaucoup d'égoportraits de moi qui ont été retirés. Si vous regardez mon compte Twitter, vous verrez que beaucoup de mes gazouillis ont été supprimés. Je reviens en arrière et je choisis de retirer une vidéo ou un message au lieu d'ajouter une chose, car je pense que nous avons vraiment perdu le fil de la raison sur Internet ces jours-ci.

M. Doug Shipley: Il y a certainement du vrai là-dedans.

Je veux continuer à poser des questions, mais je vais prendre un bref moment pour présenter un avis verbal d'une motion, qui se lit comme suit:

Étant donné qu'il a été rapporté cette semaine que les familles des victimes de Paul Bernardo s'étaient vu refuser le droit de présenter leurs déclarations en personne lors de sa prochaine audience de libération conditionnelle, et que la Commission des libérations conditionnelles déclare maintenant qu'elle « s'efforce actuellement de permettre la présentation en personne des déclarations des victimes » qui souhaitent se présenter à l'audience du 26 novembre,

Le comité invite:

Le ministre de la Sécurité publique

La présidente de la Commission des libérations conditionnelles du Canada

L'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

À comparaître séparément, pendant une heure chacun, pour témoigner de la façon dont ces décisions sont prises et du processus permettant de déterminer si elles sont « incapables d'assurer la sécurité de tous les participants à l'audience ».

Et que ces comparutions aient lieu avant le 17 décembre.

Je vais en parler très brièvement, car je veux revenir à Mme Southern.

Évidemment, tout le monde est au courant de ce qui s'est passé cette semaine avec les familles French et Mahaffy, à qui on a interdit d'assister en personne à l'audience de libération conditionnelle de Paul Bernardo. Franchement, j'ai été choqué et dégoûté de l'apprendre.

La Commission des libérations conditionnelles, ou CLCC, a déclaré qu'elle était « incapable d'assurer la sécurité de tous les participants à l'audience ». Je ne sais pas pourquoi ce serait différent maintenant. Lorsque le détenu était dans un établissement à sécurité maximale, ils étaient autorisés à y assister. Maintenant qu'il a été transféré dans un établissement à sécurité moyenne, on leur dit que la sécurité va poser problème.

Nous avons entendu l'avocat des familles, Tim Danson. Il raconte qu'il était déchirant de voir la réaction douloureuse de Debbie Mahaffy et de Donna French quand elles ont appris que la CLCC leur refusait la possibilité de représenter leurs filles en personne et le droit de faire face à Paul Bernardo.

Selon un article du *Toronto Star*, il est allé encore plus loin dans sa lettre en qualifiant de « glaçante » la décision de la CLCC. Elle serait contraire à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui, selon lui, consacre le droit à prononcer en personne la déclaration de la victime quant aux conséquences de l'infraction.

M. Danson a également déclaré: « Il est incroyable de voir à quel point le "système" est là pour aider et avantager le meurtrier sadique et psychopathe sexuel le plus notoire du Canada, mais pas ses victimes, qui souffrent tous les jours. »

Comme je l'ai dit, monsieur le président, je voulais simplement donner un avis verbal, je vous prie.

Le président: Merci, monsieur Shipley.

L'avis a été donné, et votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à Mme Damoff.

Mme Pam Damoff: Merci, monsieur le président.

Madame Southern, je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Je veux revenir sur le voyage que vous avez fait en Russie en 2018.

Qui a payé ce déplacement?

Mme Lauren Southern: C'est moi.

Mme Pam Damoff: Vous avez dit avoir mené plusieurs entrevues là-bas. Avez-vous été rémunérée pour elles?

Mme Lauren Southern: Je n'ai été rémunérée pour aucune de ces entrevues.

Mme Pam Damoff: Il a été question des personnes que vous avez interrogées pendant votre séjour là-bas, et il s'agit d'Aleksandr Douguine, qu'on appelle le « cerveau de Poutine ». En fait, comment avez-vous obtenu une entrevue avec lui?

Mme Lauren Southern: J'ai regardé un épisode de l'*Agenda* avec Steve Paikin, où il a interviewé Aleksandr Douguine. Plus tôt ou plus tard, il a également interviewé un interprète de Douguine, qui était étudiant au doctorat à l'Université de Toronto. J'ai donc communiqué avec un de ses traducteurs pour obtenir son courriel. Je lui ai dit: « Monsieur Douguine, puis-je faire une entrevue avec vous? » Dans une réponse très brève, il a simplement dit oui.

Mme Pam Damoff: Je veux simplement lire ce que M. Douguine a dit en 2014, à savoir que la Russie devrait « tuer, tuer, tuer » les Ukrainiens. Il a déjà été mêlé au Pamyat, qui est l'organisation antisémite la plus importante depuis la perestroïka. Il a exprimé son admiration pour la SS, et a adopté l'alter ego Hans Sievers, en l'honneur du criminel de guerre qui était secrétaire général de l'institut de recherche nazi établi par Heinrich Himmler.

Je suis simplement curieuse. Je sais que vous avez mentionné Steve Paikin à plusieurs reprises. J'ai eu peu de temps pour regarder. Son entrevue est un peu différente de celle que vous avez faite. Je vais être honnête. Pourquoi voudrait-on offrir une plateforme à une telle personne?

• (1700)

Mme Lauren Southern: C'était exactement pour les mêmes raisons que Steve Paikin et TVO, parce que c'est une figure géopolitique intéressante. C'était plus intéressant que je ne l'avais prévu au départ. Lorsque j'ai regardé l'entrevue de TVO et que j'ai vu le travail de Michael Millerman, un de ses traducteurs, ils ont pensé que ces idées de...

Mme Pam Damoff: Êtes-vous d'accord avec son point de vue sur l'Ukraine?

Mme Lauren Southern: Non. Je ne pense pas que nous devrions « tuer, tuer, tuer » les Ukrainiens. Au contraire, je pense que nous devrions essayer de ne tuer personne. Je ne suis pas une grande adepte du meurtre de personnes, Ukrainiennes ou autres.

Mme Pam Damoff: Adhèrez-vous à ses opinions antisémites?

Mme Lauren Southern: Non, encore une fois.

Vous êtes en train de m'interviewer. Êtes-vous d'accord avec toutes mes idées?

Mme Pam Damoff: Non. En fait, je trouve certaines d'entre elles très choquantes.

Je suis curieuse de savoir ce qu'est une « langue canadienne ». Parlez-vous de l'ojibwé et du cri?

Mme Lauren Southern: Habituellement, au Canada, nos langues nationales sont l'anglais et le français. Je pensais que tout le monde ici le savait, mais...

Mme Pam Damoff: D'accord.

Vous savez, c'est drôle. J'étais récemment dans les pays baltes et j'ai rencontré le Centre d'excellence de l'OTAN pour les communications stratégiques. Or, une grande partie de ce que vous avez publié correspond parfaitement aux types de désinformation russe dont j'ai entendu parler, en particulier au sujet de l'immigration. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'un commentaire.

Vous ne cessez de parler de Steve Paikin et du fait qu'il a accordé une entrevue à une personne.

Vous êtes allée en Russie. Si je ne me trompe pas, on vous a interdit l'entrée au Royaume-Uni, n'est-ce pas?

Mme Lauren Southern: Oui, on m'a interdit d'aller au Royaume-Uni.

Mme Pam Damoff: Pourquoi?

Mme Lauren Southern: C'est parce que j'ai essayé d'organiser un défilé de la fierté gaie à Luton, et la population islamique là-bas n'y est généralement pas très favorable. On m'a dit que cela attisait la haine.

Mme Pam Damoff: Vous êtes donc allée en Russie pour attiser la haine contre les Juifs?

Mme Lauren Southern: Je suis désolée, mais de quoi parlez-vous?

Mme Pam Damoff: Vous vous êtes délibérément rendue en Russie pour interviewer une personne qui est l'une des personnes les plus antisémites qui soient. Était-ce simplement pour susciter la controverse?

Trouvez-vous cela drôle?

Mme Lauren Southern: Je trouve drôle que vous m'accusiez d'être allée en Russie pour attiser la haine contre les Juifs, alors que je ne pense pas qu'il ait été question des Juifs une seule fois lors de mon entrevue avec Aleksandr Dugin. Je ne sais pas d'où vous tenez cela.

Encore une fois, Steve Paikin l'a aussi interviewé, alors je suppose que vous devriez porter les mêmes accusations antisémites contre TVO.

Mme Pam Damoff: Madame Southern, ses opinions sont bien connues et vous êtes délibérément allée en Russie, alors vous essayez essentiellement de semer le chaos. Ce qui est drôle, c'est qu'ils disent que c'est ce que fait la Russie: elle essaie de semer le chaos dans la société. Il semble que votre objectif est d'essayer de provoquer le chaos, et je n'ai pas l'impression que vous avez beaucoup de respect pour la démocratie libérale occidentale.

Quoi qu'il en soit, mon temps est écoulé, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Damoff.

[Français]

Madame Michaud, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Kristina Michaud: Merci, monsieur le président.

Madame Southern, j'aimerais revenir à la question monétaire, qui a été abordée un peu plus tôt.

Tout à l'heure, vous avez dit que Tenet Media vous avait alloué un budget de 275 000 dollars américains et que vous aviez pu en retirer un salaire d'environ 100 000 dollars canadiens.

Est-ce exact?

Mme Lauren Southern: Oui, c'est exact.

Mme Kristina Michaud: À un moment donné, vous a-t-on demandé de rembourser cet argent? Quand on a fermé Tenet Media en raison des allégations, avez-vous été rencontrée par quelqu'un du Service canadien du renseignement de sécurité ou de la GRC, par exemple? Un de ces organismes de sécurité vous a-t-il rencontrée à la suite des allégations?

[Traduction]

Mme Lauren Southern: On ne m'a pas demandé de rembourser quelque montant que ce soit, mais j'ai reçu la visite du SCRS, qui, très franchement, exerce d'immenses pressions psychologiques sur moi pour que je devienne une informatrice sur ce sujet, entre autres. J'ai finalement refusé parce que je ne cherche pas à devenir un atout pour les gouvernements étrangers ni pour le gouvernement canadien, et je n'ai pas aimé la façon dont le SCRS m'a menacée et traquée.

J'aimerais savoir ce que cela a coûté aux Canadiens, soit dit en passant.

• (1705)

[Français]

Mme Kristina Michaud: Je vous remercie.

En septembre dernier, l'Organisation des Nations unies rapportait que, depuis février 2022, soit depuis que la Russie a commencé une guerre illégale contre l'Ukraine, plus de 11 700 civils ukrainiens ont été tués et 24 600 ont été blessés. C'est énormément de gens; je rappelle qu'il s'agit de civils.

Qu'est-ce que cela vous fait de savoir que vous avez obtenu de l'argent d'un pays qui mène cette guerre d'agression contre l'Ukraine et qui a causé des milliers de décès? Est-ce que cela vous rend mal à l'aise?

[Traduction]

Mme Lauren Southern: Vous ne m'entendez jamais dire du mal des Ukrainiens. Ce sont de bonnes personnes. Ce qui leur arrive et les pertes subies par leur communauté sont horribles. J'espère que la souffrance qu'ils vivent prendra fin. J'espère que le peuple ukrainien sera libre.

Je ne veux pas et je n'ai jamais voulu être un agent d'un État, un atout d'un État, étranger ou national. Dès que je décelais une tentative en ce sens, j'ai toujours fui dans l'autre sens.

[Français]

Le président: Je vous remercie.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Johns, pour deux minutes et demie.

M. Gord Johns: Il ne me reste qu'une question brûlante.

Prenez-vous des mesures quelconques pour vérifier que les gens qui vous paient sont légitimes et qu'ils n'ont pas de motifs cachés?

Mme Lauren Southern: Cette question ne serait posée à aucune personne travaillant dans les médias si ce n'était du recul que vous avez sur cette situation. J'ai eu des contrats. J'ai travaillé avec de nombreuses personnes. Elles étaient toutes comme les personnes chez Tenet, et je n'ai jamais eu ce problème. Il s'agit d'une situation tout à fait unique et, encore une fois, je pense que le recul que vous avez influence largement vos questions.

M. Gord Johns: Compte tenu de la situation et du fait que Tenet fait l'objet d'une enquête menée par le gouvernement américain, je pense que c'est une question raisonnable.

Mme Lauren Southern: Si vous pensez qu'il y a une mesure que j'aurais dû ou pu prendre et que le commun des mortels aurait pris normalement, n'hésitez pas à me le faire savoir, monsieur Johns.

M. Gord Johns: À l'avenir, ferez-vous des efforts importants pour vous assurer que les gens qui vous paient sont légitimes et n'ont pas d'intentions cachées? Est-ce quelque chose qui fera partie de votre futur modèle d'affaires?

Mme Lauren Southern: J'ai toujours travaillé très fort pour m'assurer que ce que je fais est légitime, que je ne suis pas influencé par qui que ce soit. J'ai perdu des emplois à cause de cela.

Il y a beaucoup d'argent, comme vous le savez sans doute — la majorité ne provenant probablement pas de la Russie, mais peut-être davantage de la Chine et d'autres pays —, qui est destiné à la politique et aux médias et qui sert à influencer l'opinion des gens. La façon dont je me protège de cela... L'écosystème des organisations médiatiques est complètement désorganisé et soumis à des influences en ce moment. Je ne signe des contrats qu'avec des gens qui me permettent d'exercer un plein contrôle créatif, parce que dans l'environnement actuel, c'est la seule façon de se protéger. Si vous travaillez pour une organisation qui ne vous permet pas d'avoir le plein contrôle créatif, vous allez vous retrouver dans l'eau chaude. Bien franchement, c'est ce qui se passe au sein de la majorité des médias au pays.

M. Gord Johns: Êtes-vous en train de nous dire que vous n'allez pas prendre des mesures différentes pour vous assurer que les gens qui vous paient sont légitimes et qu'ils n'ont pas d'intentions cachées?

Mme Lauren Southern: Ce que je fais, c'est que je ne travaillerai plus dans les médias, parce que j'en ai assez de ce n'importe quoi. J'aimerais simplement poursuivre ma vie normale en tant que Canadienne et ne pas me faire harceler par le SCRS, le gouvernement ou vous.

Le président: Merci, monsieur Johns.

Nous passons maintenant à M. Motz, pour cinq minutes.

M. Glen Motz (Medicine Hat—Cardston—Warner, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à vous, madame Southern, d'être ici.

Mes questions ne visent pas à vous harceler, mais plutôt à obtenir de l'information.

On vous décrit comme une influenceuse dans les médias sociaux, une activiste politique et une commentatrice.

Quels sont vos objectifs? Qu'essayez-vous d'accomplir lorsque vous entrez en contact avec un public?

Mme Lauren Southern: Mon objectif a toujours été de parler au nom des gens qui n'ont pas l'impression d'avoir voix au chapitre dans les médias grand public ou les médias ordinaires et de communiquer des faits.

Je suis un être humain. Tous ceux qui travaillent dans les médias sont des êtres humains. Je ne veux pas que les gens me suivent comme si j'étais une sorte de déesse, que mes propos deviennent leur opinion et qu'ils se laissent entièrement influencer par moi. Je veux fournir autant de renseignements factuels que possible à partir

de données provenant de mes propres recherches, ou de ce qui se passe sur le terrain, et laisser les gens prendre connaissance de ces renseignements, examiner diverses sources et en arriver à leurs propres conclusions. C'est ce que je souhaite dans le cadre du travail que j'accomplis.

• (1710)

M. Glen Motz: Vous l'avez dit brièvement dans votre déclaration préliminaire, je crois, et en réponse à certaines questions de mes collègues.

Qu'est-ce que vous a motivée ou incitée à commencer à collaborer avec Tenet Media? Était-ce seulement l'amitié, ou était-ce autre chose?

Mme Lauren Southern: Il est habituellement très bien de travailler avec une entreprise médiatique lorsqu'on oeuvre dans le milieu de la création de contenu pour les médias sociaux. Je travaillais de façon indépendante depuis si longtemps. C'est très difficile. Il n'est pas facile de recueillir des fonds pour un studio, pour de l'équipement et pour faire des films. Je voulais élargir le type de films que je produisais. Même si, encore une fois, les fonds n'étaient pas suffisants, ils représentaient un budget plus important qui me permettait de faire un travail plus intéressant et de meilleure qualité qu'auparavant.

M. Glen Motz: C'est bien.

Vous avez expliqué que vous déployez toujours des efforts considérables pour réaliser des vidéos originales et sérieuses et que votre contrat vous permettait d'exercer un plein contrôle éditorial. Vous l'avez dit très clairement aujourd'hui.

Avez-vous déjà été rémunérée pour appuyer une idée en particulier?

Mme Lauren Southern: Non.

M. Glen Motz: Pas pour quoi que ce soit?

Mme Lauren Southern: Non.

M. Glen Motz: Pas par qui que ce soit?

Mme Lauren Southern: Non.

M. Glen Motz: Avez-vous déjà reçu de l'information d'une autre organisation, d'une personne ou d'un gouvernement en vue de la transmettre par le biais de vos médias sociaux?

Mme Lauren Southern: Non, sauf... sans qu'il y ait rémunération. Beaucoup de gens me demandent de republier un gazouillis ou une entrevue qu'ils ont réalisée. C'est tout à fait normal dans les médias.

M. Glen Motz: Je ne sais pas combien de temps il me reste, mais j'ai deux points à aborder découlant de vos réponses à d'autres questions.

Le président: Vous avez deux minutes.

M. Glen Motz: Vous avez dit que lorsque vous étiez en Russie, vous aviez des préoccupations au sujet d'autres entrevues que vous aviez effectuées. Vous avez choisi de ne pas diffuser ces entrevues. Vous n'avez pas expliqué pourquoi.

Mme Lauren Southern: Une personne m'a dit qu'elle pouvait organiser des entrevues en Russie pour moi. Au départ, j'étais enthousiaste parce qu'elle a pu avoir accès à des personnalités très en vue. Au fur et à mesure que les choses évoluaient, elle me pressait à faire du contenu et du travail, qui, encore une fois... Si je sens que quelqu'un me pousse à communiquer des idées, je résiste.

Elle essayait de me convaincre de tourner un film sur la région du Donbass, en 2018. J'ai trouvé cela étrange. Évidemment, je ne savais pas qu'il y aurait une invasion à un moment donné. Le fait de me faire offrir l'accès à cette zone, une zone militaire d'accès contrôlé, me semblait louche. J'ai refusé de faire le film et j'ai supprimé toutes les autres entrevues que j'avais menées — ou plutôt j'ai refusé de les publier — qui étaient en lien avec cette personne.

M. Glen Motz: Je vous remercie de cette précision.

Vous avez fait un commentaire très direct et très cinglant exprimant votre opinion sur le paysage médiatique actuel au pays. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? De toute évidence, d'autres personnes ont des préoccupations également. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce à quoi vous faisiez allusion?

Mme Lauren Southern: Je publie des vidéos dans YouTube depuis 10 ans. À l'époque où j'ai commencé, les gens voulaient faire part de leurs opinions et de leurs croyances, sans être rémunérés, et ils se souciaient vraiment des enjeux.

Au cours des 10 dernières années...

M. Glen Motz: Je vais vous dire à quoi je fais référence. Lorsque vous avez répondu à la question de M. Johns, vous avez parlé de la rémunération et vous avez fait référence aux médias d'aujourd'hui, aux médias nationaux, qui reçoivent potentiellement une rémunération provenant d'endroits dans le monde qui sont hostiles à notre démocratie canadienne.

Mme Lauren Southern: Oui. Là où je voulais en venir, c'est que je crois qu'il y a... Il faudrait que je fournisse, plus tard, une réponse écrite détaillée, mais compte tenu de ce que j'ai observé...

M. Glen Motz: Pourriez-vous le faire, s'il vous plaît?

Mme Lauren Southern: Oui, c'est ce que je vais faire.

Compte tenu de ce que j'ai observé dans les médias au cours des 10 dernières années, je crois qu'une grande majorité du contenu est influencé par des entreprises ou des gouvernements nationaux ou étrangers, ou bien qu'il est produit contre rémunération. Je dirais que la moitié des commentaires, des mentions « J'aime » et des vues sont maintenant tous automatisés. Ils ne sont pas légitimes et sincères. On a recours à la désinformation populaire orchestrée.

C'est en partie la raison pour laquelle je renonce personnellement à prendre part aux médias sociaux. Je pense qu'en grande partie aujourd'hui, nous n'interagissons pas avec de vraies personnes dans Internet. C'est très différent maintenant. On peut le sentir, si on a passé du temps dans Internet il y a 10 ans.

M. Glen Motz: Merci.

Le président: Merci, monsieur Motz.

Madame Zahid, vous avez cinq minutes.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Southern, les forces de l'ordre canadiennes ou américaines ont-elles communiqué avec vous au sujet de votre rôle dans l'opération de Tenet Media dirigée par la Russie, compte tenu de la mise en accusation aux États-Unis?

• (1715)

Mme Lauren Southern: Oui. Comme je l'ai mentionné, des gens du SCRS se sont présentés chez moi pendant que je préparais le souper pour mon enfant et ils ont essayé de me parler. Ils l'ont fait d'une manière avec laquelle je n'étais pas à l'aise. Je dois dire

aussi, très honnêtement, que j'ai été passablement harcelée quand je leur ai dit que je ne voulais pas parler. Ils m'ont appelée des dizaines de fois. Ils ont trouvé le gymnase que je fréquente. Ils m'ont dit, essentiellement, que si je ne devenais pas une informatrice pour eux... que j'adore être mère, que j'aime mon enfant et que j'aimerais le voir grandir et être là pour m'occuper de lui, et que ce serait dommage si quelque chose m'arrivait.

Pour être honnête, je dois dire que je ne suis pas très impressionnée actuellement par les forces de l'ordre dans notre pays.

Mme Salma Zahid: Savez-vous que le contenu que vous avez créé pour la campagne de désinformation russe de Tenet Media est toujours disponible sur la page Rumble de Tenet?

Mme Lauren Southern: Je n'ai aucun contrôle là-dessus, mais, oui, bien sûr.

Mme Salma Zahid: Avez-vous parlé à Lauren Chen ou à Liam Donovan depuis la mise en accusation aux États-Unis?

Mme Lauren Southern: Non.

Mme Salma Zahid: Vous n'avez aucune relation avec eux.

Mme Lauren Southern: Je ne leur ai pas parlé depuis la mise en accusation.

Mme Salma Zahid: Allez-vous profiter de cette occasion aujourd'hui pour demander à Tenet de retirer tout le contenu que vous avez créé de ses comptes Rumble et X?

Mme Lauren Southern: Non. Tout le contenu que j'ai produit l'a été de mon propre chef, en fonction de mes propres opinions et de la liberté d'expression, et je suis donc heureuse que ce contenu existe toujours. Honnêtement, j'ai dépensé beaucoup d'argent pour produire de magnifiques documentaires qui mettent en vedette des travailleurs canadiens. Ce sont des Canadiens qui se sont exprimés et qui sont maintenant calomniés parce qu'on dit qu'ils soutiennent la campagne de désinformation russe. Je pense que c'est vraiment dommage.

Mme Salma Zahid: TikTok, Meta et YouTube ont tous retiré Tenet Media de leurs plateformes en faisant valoir la mise en accusation aux États-Unis. X, anciennement connu sous le nom de Twitter, ne l'a pas fait.

Pourquoi en est-il ainsi, selon vous?

Mme Lauren Southern: Je n'en ai aucune idée. Je ne travaille pas pour ces entreprises de médias sociaux.

Mme Salma Zahid: Sachant ce que vous savez maintenant au sujet de Tenet Media et de la provenance de son argent, feriez-vous les choses différemment?

Mme Lauren Southern: Oui. Je n'aurais pas travaillé pour cette entreprise si j'avais su d'où venait l'argent.

Mme Salma Zahid: Je vais céder le reste de mon temps de parole à Mme O'Connell.

Mme Jennifer O'Connell: Merci.

Monsieur le président, je propose que nous reprenions le débat sur l'amendement à la motion proposé par M. Morantz.

Le président: Nous sommes saisis d'une motion visant à reprendre le débat.

Je regarde dans la salle. Avons-nous le consentement unanime?

Non. Je vois des membres qui secouent la tête.

Voulez-vous un vote par appel nominal?

Mme Jennifer O'Connell: Oui, s'il vous plaît.

Le président: D'accord, nous allons procéder à un vote par appel nominal.

(La motion est adoptée par 7 voix contre 4.)

Le président: Nous allons reprendre le débat sur l'amendement.

Auparavant, j'aimerais savoir si nous pouvons permettre à Mme Southern de quitter la réunion.

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

Madame Southern, vous pouvez partir.

Mme Lauren Southern: Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres intervenants? Je vois M. Lloyd.

M. Johns souhaite demander une précision.

M. Gord Johns: Monsieur le président, lorsque nous reprenons un débat, est-ce que nous revenons à l'ordre initial des intervenants? Si c'est le cas, cela signifie que ce serait à mon tour de prendre la parole.

Le président: D'accord, allez-y, monsieur Johns.

M. Gord Johns: Je vais laisser Mme O'Connell parler en premier. Je pense que ce serait mieux ainsi.

• (1720)

Le président: Bien sûr.

Mme Jennifer O'Connell: Je n'ai rien à dire au sujet de l'amendement. Nous sommes d'accord.

Le président: Si nous revenons à l'ordre initial des intervenants, ce serait au tour de M. Lloyd, suivi de M. Johns.

Monsieur Lloyd, vous avez la parole.

M. Dane Lloyd: Merci, monsieur le président. Je suis heureux d'avoir l'occasion de revenir sur cette question.

J'ai des préoccupations au sujet de l'amendement qui a été proposé, en raison de la suppression de... Comme je l'ai dit plus tôt, je ne pense même pas que cela respecte la portée de la motion, même si le Comité a décidé que c'était le cas. Je déplore que nous n'accordions pas la priorité à cette étude pour enquêter sur la hausse des attentats terroristes et des actes de violence ciblant la communauté juive du Canada, d'autant plus qu'on nous a appris qu'une attaque terroriste avait été déjouée sur la Colline du Parlement, où mon collègue M. Morantz — qui est assis à côté de moi aujourd'hui — était présent, ainsi que le chef de l'opposition officielle et de nombreux autres députés, sans parler des centaines de membres de la communauté juive et de leurs alliés qui étaient là, sur la Colline du Parlement. Le fait de ne pas en faire une priorité envoie un message assez fort.

Je suis également très préoccupé par le fait que nous n'incluons pas dans la motion le ministre de la Sécurité publique ni le conseiller spécial sur les relations avec la communauté juive et l'antisémitisme. Je pense que beaucoup de Canadiens, notamment les membres de la communauté juive, aimeraient entendre leur conseiller spécial sur l'antisémitisme, étant donné que cette attaque était sans aucun doute alimentée et motivée par une haine et un antisémitisme profondément ancrés. Je suis très mécontent de voir que cela a été retiré.

Les noms du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité et d'autres responsables de l'application de la loi en ont été retirés également. Je suis très inquiet. Je pense que les Canadiens veulent entendre le SCRS à ce sujet. Beaucoup de Canadiens, de membres de la communauté juive et même de mes collègues se demandent pourquoi nous avons appris cela de la presse. Les gens qui étaient là n'en ont même pas été informés. Ils ont dû l'apprendre par les nouvelles. Je pense que c'est également très préoccupant.

Il y a toutefois une chose de positive que je note dans tout cela. La motion libérale d'origine, qui a été lue aux fins du compte rendu par Mme Damoff plus tôt visait à exclure les membres de la communauté juive, y compris le Centre for Israel and Jewish Affairs et B'nai Brith. Je n'aurais en aucun cas voulu appuyer une motion des libéraux qui visait à empêcher les membres de la communauté juive — en particulier ces deux organisations — de témoigner devant le Comité et de s'exprimer à ce sujet. Je suis toutefois heureux de voir que dans l'amendement qu'ils ont proposé, ils n'ont pas essayé d'exclure la communauté juive en retirant ces organisations de la motion, malgré le fait qu'ils aient cherché à en exclure d'autres. Il y a un peu de bon dans tout le mauvais qu'il y a là-dedans.

De toute évidence, il y a beaucoup de problèmes de criminalité et de sécurité publique dans ce pays. Ils sont tous très graves. Ils sont particulièrement graves pour les collectivités qu'ils touchent. Cependant, je suis vraiment outré que le gouvernement élargisse la portée de cette étude à un point tel qu'il mine l'intérêt d'enquêter précisément sur la montée de la haine antisémite dans ce pays et sur cette attaque à la bombe inspirée par l'État islamique, qui a été déjouée sur la Colline du Parlement.

Je ne sais pas pourquoi Minecraft, Reddit et Snapchat sont inclus là-dedans. Il y a d'autres organisations. Je ne sais pas trop s'il y a un lien direct entre ces organisations et les attaques. Je ne sais pas si les libéraux ont des renseignements que nous n'avons pas, mais il me semble qu'il pourrait y avoir d'autres témoins très pertinents. Les gens de Minecraft ne sont peut-être pas les meilleurs témoins à inviter dans le cadre d'une étude sur l'antisémitisme et une attaque à la bombe sur la Colline du Parlement. Cependant, je suis heureux d'apprendre que Minecraft a peut-être joué un rôle important dans une attaque terroriste ciblant la Colline du Parlement. Autrement, s'il n'y a aucune preuve que ces entreprises de médias sociaux soient impliquées d'une manière ou d'une autre dans cette affaire, je dirais que les libéraux qui ont proposé cet amendement essaient de miner cette étude et de l'élargir au point où nous tiendrions des réunions inutiles qui n'iraient pas au cœur du problème.

Je pense que parmi les témoins qu'il serait très utile d'inviter à ces réunions, il y a notamment le conseiller spécial sur les relations avec la communauté juive et l'antisémitisme, le ministre de la Sécurité publique, son sous-ministre, et le SCRS.

• (1725)

Je trouve ahurissant que ce gouvernement ne veuille pas entendre ses propres représentants, son propre ministre et les responsables de nos propres services de sécurité, mais qu'il veuille entendre des gens de Snapchat, Reddit, Minecraft et je ne sais même pas ce que fait Roblox. On dirait le nom d'un jouet avec lequel mes enfants pourraient jouer.

Je suis absolument choqué qu'ils essaient activement de nous empêcher d'entendre des représentants du gouvernement, parce que c'est vraiment la raison pour laquelle nous sommes ici, en comité. Il s'agit de réclamer des comptes du gouvernement. C'est la raison d'être du Parlement. Si nous n'entendons pas les représentants du gouvernement, nous ne faisons pas notre travail. Je suppose que les députés ministériels qui siègent à ce comité estiment que c'est leur rôle de protéger le ministre de la Sécurité publique, les bureaucrates et les fonctionnaires de ce gouvernement.

Ce n'est pas le rôle des parlementaires. Nous sommes là pour exiger des comptes du gouvernement et découvrir la vérité, afin que les Canadiens puissent connaître la vérité sur ce qui se passe. Je sais que tous les Canadiens s'inquiètent beaucoup de la menace d'une attaque sur la Colline du Parlement, qui est au cœur de notre démocratie, au Canada. Le fait que ce soit prétendument des jeunes qui aient cherché à perpétrer cette attaque est très troublant.

Le Comité a mené une étude approfondie sur l'extrémisme violent à caractère idéologique. Je trouve très préoccupant que nous voyions cela se produire et que, dans ce cas — je veux faire très attention parce que je sais qu'il y a des problèmes qui demeurent ici —, des jeunes soient impliqués.

Sur ce, je tiens à préciser que je n'appuierai pas cet amendement à la motion, pour les raisons que j'ai présentées.

Je vais céder la parole au prochain intervenant.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Lloyd.

Le prochain intervenant est M. Johns.

M. Gord Johns: Merci, monsieur le président.

Je sais que la réunion a été longue. Même si nous avons commencé en retard, cette réunion paraît très longue. Je sais que le Comité se penche sur de nombreuses questions difficiles. Je suis ici en remplacement de M. MacGregor.

D'après ce que nous venons d'entendre des conversations et des réflexions de mes collègues, il y aurait de nombreuses façons de procéder pour la suite des choses. Je pense qu'il y aurait moyen de collaborer sur le contenu de la motion. Mme Damoff a présenté quelques idées. Nous avons aussi évidemment nos idées sur la façon dont nous aimerions procéder, mais il sera 17 h 30 dans deux minutes, et la réunion est censée se terminer à 17 h 30. Beaucoup de députés doivent prendre l'avion afin de retourner dans leur circonscription afin de servir leurs électeurs, monsieur le président.

J'aimerais...

Le président: Je m'excuse. Je précise, monsieur Johns, que la réunion se terminera à 17 h 56, comme nous avons commencé en retard.

M. Gord Johns: Eh bien, je ne pense pas que nous pourrions régler cette question aujourd'hui. Je ne m'attends pas à ce que nous

réussissions à nous entendre d'ici 15 ou 20 minutes. Je pense qu'il y a du travail à faire en dehors de cette réunion du Comité.

Étant donné qu'il est 17 h 30 et que, je le répète, beaucoup de députés ont des vols à prendre pour rentrer dans leur circonscription, je vais proposer la levée de la séance, pour que nous en reparlions mardi.

Je propose de lever la séance.

Le président: Il y a une motion d'ajournement. Je vois des hochements de tête. Je vois aussi des non, alors nous allons passer au vote.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 5.)

Le président: La motion est adoptée.

Juste avant de lever la séance, très rapidement, le Comité m'a demandé un calendrier la dernière fois. Je n'ai pas de calendrier, mais j'ai un avis à vous donner. Mardi, j'aimerais revenir à l'étude sur les vols de voitures que Mme Michaud a proposée. C'est un sujet très important. Nous pourrions la conclure mardi, puis, jeudi, nous reprendrons notre étude sur l'ingérence étrangère en provenance de l'Inde.

Madame Michaud, vous avez la parole.

● (1730)

[Français]

Mme Kristina Michaud: Monsieur le président, je suis contente que vous proposiez que nous terminions notre étude sur les vols de voitures. Cela ne prendra pas beaucoup de temps.

Cependant, selon la motion que nous avons adoptée un peu plus tôt aujourd'hui concernant une étude sur la situation aux frontières et le plan du gouvernement pour faire face à un afflux de migrants, le Comité doit accorder la priorité à cette étude. Je me demande donc à quel moment nous allons l'entamer, puisque la motion dit qu'elle est prioritaire, c'est-à-dire qu'elle a préséance sur les autres études.

J'aimerais simplement que vous clarifiiez votre opinion là-dessus.

[Traduction]

Le président: Merci.

Je vois que vous avez levé la main, madame O'Connell.

Mme Jennifer O'Connell: Cela ne me pose pas problème. Je pense que nous avons besoin de temps pour communiquer avec les témoins et convenir de leurs dates de comparution, mais nous pourrions avoir cette conversation pour établir le calendrier. Je reconnais que c'est une priorité.

Le président: D'accord. Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>